

4.2

ATLAS DU PLAN DE ZONAGE ET DES PRESCRIPTIONS RÈGLEMENTAIRES

Centre Ville

1 : 2 000^{ème}



PLU approuvé le 21 octobre 2011

PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012

PLU modifié le 20 décembre 2012

PLU modifié le 28 avril 2014

PLU modifié le 1er juin 2015

PLU mis à jour le 2 juillet 2015

PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015

PLU modifié et mis à jour le 30 Juin 2016

PLU modifié et mis à jour le 29 Juin 2017

PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 Décembre 2017

PLU modifié et mis à jour le 18 Décembre 2018

PLU modifié et mis à jour le 25 Juin 2019

PLU mis en compatibilité et mis à jour le 8 octobre 2020

Direction de l'Urbanisme & Aménagement
FERX - Octobre 2020

Villages



Belle Rive	4
Bords de Seine	10
Buzenval	18
Centre Ville	25
Coteaux	30
Jonchère-Malmaison	37
Mazurières	49
Mont-Valérien	54
Plaine Gare	62
Plateau	69
Richelieu-Châtaigneraie	75
Rueil-sur-Seine	85
Bois de Saint-Cucufa	90
Golf de Saint Cloud	

ZONAGE DU PLU

PRESCRIPTIONS RÈGLEMENTAIRES

Zone correspondant au Centre Ville historique et Centre Ville de Buzenval



UAa UAb UAE

Zone correspondant au pole économique et résidentiel de Rueil-sur-Seine



UG

Zone mixte d'habitat collectif et d'activité économique



UBa UBb
UCa UCb UCc

Zone correspondant à l'Écoquartier de l'Arsenal et ses alentours



UDa UDb UDc UDd

Zone de secteur de projets



USP

Zone correspondant aux principaux sites d'activités et voies de chemin de fer



UF

Zone à vocation pavillonnaire à dominante paysagère



UEa UEb

Zone à vocation pavillonnaire



UEc UEd

Zone à vocation pavillonnaire de type lotissements



UEL

Zone naturelle



N NL

Zone d'espaces verts, de loisirs et d'équipements

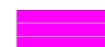


ULa ULb

Protection du patrimoine



Bâtiment remarquable de classe A à protéger (art. L 151-19)



Bâtiment remarquable de classe B à protéger (art. L 151-19)



Arbre remarquable (art. L 151-23)



Arbre d'avenir (art. L 151-23)



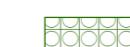
Zone de protection autour de l'arbre remarquable (art. L 151-23)



Alignement d'arbre (art. L 151-23)



Rue Jardin (art. L 151-23)



Espace boisé classé (art. L 130-1)



Espace vert à protéger (art. L 151-23)



Bande de 50m par rapport à la lisière de la Forêt de La Malmaison



Espace libre existant ou à créer (art. L 151-23)



Espace libre à conserver (art. L 151-23)

Projets d'aménagements



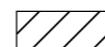
Secteur de curtailage (art. L 151-10)



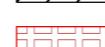
Emplacement réservé de voirie (art. L 151-41)



Emplacement réservé pour des équipements (art. L 151-41)



Emplacement réservé pour mixité sociale (art. L 151-41)



Secteur d'attente où la constructibilité est limitée (art. L 151-41)



Principe de localisation d'équipement (art. L 151-41)

Règles de constructions particulières



Plan de prévention du risque d'inondation



Secteur où la hauteur maximale est fixée à 13 m



[...] à 18 m



Limite de zone constructible dans la zone UG



Bande de transition de hauteur



Marge de recul obligatoire des constructions



Implantation autorisée sur limites séparatives et/ou dans les héberges



Commerce ou service obligatoire en rez de chaussée



Implantation autorisée à l'alignement ou en limite de voie privée



Périmètre où les normes de stationnement bureaux sont minorées (art. L 151-32)



Périmètre où les normes de commerces sont exonérées de l'obligation de stationnement



Périmètre de 700 mètres autour des sorties de la gare RER

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 21 octobre 2011

PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012

PLU modifié le 20 décembre 2012

PLU modifié le 28 avril 2014

PLU modifié le 1er juin 2015

PLU mis à jour le 2 juillet 2015

PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015

PLU modifié et mis à jour le 30 Juin 2016

PLU modifié et mis à jour le 29 Juin 2017

PLU modifié de manière simplifiée

et mis à jour le 20 Décembre 2017

PLU modifié et mis à jour le 18 Décembre 2018

PLU modifié et mis à jour le 25 Juin 2019

PLU mis en compatibilité et mis à jour le 8 Octobre 2020

Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

Hôtel de Ville
13, boulevard Foch
92500 Rueil-Malmaison

Source

CD 92 2018
Cadastre 2019 DGFiP

FERRX - Octobre 2020



Parcours Visuel

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 21 octobre 2011

PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012

PLU modifié le 20 décembre 2012

PLU modifié le 28 avril 2014

PLU modifié le 1er juin 2015

PLU mis à jour le 2 juillet 2015

PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015

PLU modifié et mis à jour le 30 Juin 2016

PLU modifié et mis à jour le 29 Juin 2017

PLU modifié de manière simplifiée
et mis à jour le 20 Décembre 2017

PLU modifié et mis à jour le 18 Décembre 2018

PLU modifié et mis à jour le 25 Juin 2019

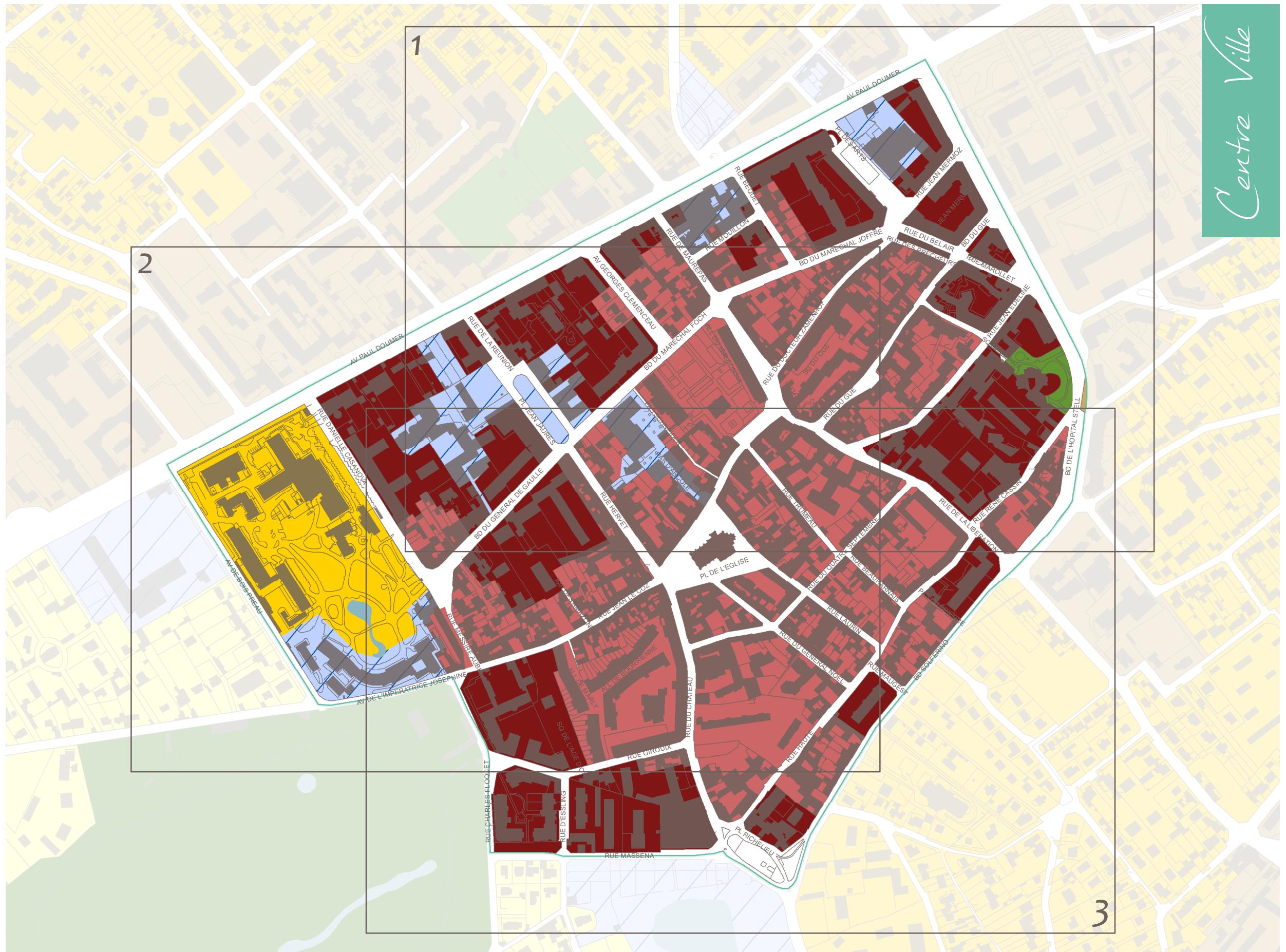
PLU mis en compatibilité et mis à jour le 8 Octobre 2020

Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

Hôtel de Ville
13, boulevard Foch
92500 Rueil-Malmaison

Source
CD 92 2018
Cadastral 2019 DGFiP

PERX - Octobre 2020



Zone correspondant au Centre Ville historique
et Centre Ville de Buzenval

● UAa ● UAb ● UAc

Zone correspondant au pôle économique
et résidentiel de Rueil-sur-Seine

● UG

Zone mixte d'habitat collectif
et d'activité économique

● UBa ● UBb
● UCa ● UCb ● UCC

Zone correspondant à l'Ecoquartier
de l'Arsenal et ses alentours

● UDa ● UDb ● UDc ● UDD

Zone de secteur de projets

● USP

Zone correspondant aux principaux sites
d'activités et voies de chemin de fer

● UF

Zone à vocation pavillonnaire à dominante paysagère

● UEa ● UEb

Zone à vocation pavillonnaire

● UEc ● UEd

Zone à vocation pavillonnaire de type lotissements

● UEL

Zone naturelle

● N ● NL

Zone d'espaces verts, de loisirs et d'équipements

● ULa ● ULb

